Comptabilité des assurances

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance

1 jour (7h00) | 4,6/5 | ASSUR-8992372 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 215 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

Cerner les objectifs de l'IFRS 17
Intégrer les principes d'évaluation des contrats d'assurance
Connaître les règles de comptabilisation des contrats d'assurance

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme.

Prérequis

Avoir de solides connaissances sur les IFRS

Public concerné

Responsables comptables et financiers

Responsables de la consolidation

Auditeurs, experts-comptables et commissaires aux comptes

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Revisiter la norme provisoire IFRS 4

- Le modèle général de l'IASB (BBA)
- L'approche simplifiée (PPA) et les limites du modèle général
- Les principes d'évaluation et de comptabilisation des contrats d'assurance

Identifier les objectifs de l'IFRS 17

- Le périmètre d'application, les méthodes de valorisation des engagements vis-à-vis des assurés, les modalités de reconnaissance du résultat
- L'identification des contrats inclus dans le périmètre d'IFRS 17
- Les critères de classement des contrats d'assurance
- L'approche des blocs (building blocks approach)
- L'approche de la commission variable (variable fee approach)
- L'approche simplifiée (premium allocation approach)
- Les contrats dits onéreux

Exercice d'application : classement de contrats d'assurance français

Calculer la valeur des contrats

- Les principes de calcul du best estimate et de l'ajustement pour risque
- Les modalités de reconnaissance de la marge contractuelle de services
- Les effets de la première application
- Les divergences et convergences entre IFRS 17 et Solvabilité 2

Exercice d'application : traitement comptable des contrats

Calculer le résultat d'assurance

Calculer le résultat de souscription

- La détermination du produit d'assurance
- La constatation des sinistres survenus
- L'évaluation des frais directement imputables aux contrats

Calculer le résultat opérationnel

- L'évaluation des frais non directement imputables aux contrats
- Les produits financiers et charge d'intérêts
- L'articulation avec IFRS 9

Exercice d'application : construction du résultat d'assurance

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation en 3 phases : Pendant la formation : un bilan quotidien effectué par l'intervenant À chaud : à la fin de la formation, un bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs À froid : à J +3 mois, une évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.